



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 10 NOVEMBRE 2017

DÉBATS (extraits)



COYREZE
LE DÉPARTEMENT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DA CUNHA Michel	27/07/1965	Directeur d'établissement de santé	Brive 1	25/05/2008
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

RAPPORT N° 207

PROJET 100 % FIBRE EN CORRÈZE – DORSAL –
CAUTIONNEMENT D'EMPRUNT ET AVANCE REMBOURSABLE DE TRÉSORERIE

Mme ROME – Nous nous sommes engagés dans un programme ambitieux et essentiel pour l'avenir de notre Département : le programme "Corrèze 100 % fibre 2021". Ce programme, dont la réalisation est portée par le Syndicat Mixte DORSAL, nécessitera dans les 5 prochaines années un investissement de près de 144 M€. C'est un investissement majeur pour le Département, le plus important de ces dernières années. Cet objectif fait aujourd'hui l'unanimité des partenaires. Dans le cadre de l'appel à projets "France Très Haut Débit", l'État a notifié à DORSAL son accord de principe au financement pour un montant de 87,9 M€, dont 50 M€ pour la Corrèze. Le 9 octobre, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a acté son aide à hauteur de 44 M€. Outre sa contribution au financement du programme estimé à 26 M€, le Département est le garant de son bon déroulement et de son aboutissement opérationnel.

Dès lors, je vous propose d'apporter le soutien au Département à ce programme en facilitant ses conditions d'amorçage sur le plan financier, d'une part, en garantissant l'emprunt à souscrire à DORSAL pour un montant plafonné à 55 M€ correspondant à la quote-part de l'investissement qui échoit aux collectivités corréziennes, Département et EPCI, d'autre part en contribuant à la trésorerie de DORSAL à travers le versement d'une avance remboursable de 5 M€ pour permettre le paiement des premiers acomptes de travaux dans l'attente de la mise en place des crédits bancaires nécessaires. Par ces 2 mesures, nous vous proposons que le Département joue un rôle de facilitateur pour la réussite du programme 100 % fibre auprès de nos partenaires.

Mme VALLEE – Nous sommes favorables, Monsieur le Président, à ce rapport et nous voterons pour. Je souhaitais cependant aborder ici le sujet de l'élagage sur les voies départementales. Vous avez envoyé un courrier à 28 000 propriétaires en Corrèze sans discernement de besoins en travaux sur leur parcelle. Les travaux d'élagage sont nécessaires pour toutes les raisons évoquées : sécurité routière, longévité de la chaussée et la préservation des réseaux aériens et notamment pour la pérennité du réseau fibre qui sera installé. Cet envoi massif a engendré un certain nombre de déconvenues pour les services : outre le nombre de courriers revenus à l'expéditeur (les personnes ayant déménagé, étant décédées, changements de propriétaire, etc.), les services doivent faire face aux demandes, en ordre dispersé, d'arrêtés de circulation tous azimuts pour permettre aux particuliers de réaliser les travaux. Ces demandes sont difficilement gérables par les services de sorte qu'ils les refusent ou les diffèrent pour éviter que toutes les routes soient impactées en même temps. Il s'ensuit un grand désordre que vous avez organisé en lançant les courriers simultanément. Le travail aurait pu être organisé par secteur, en concertation avec les services et l'appui des municipalités pour planifier l'élagage avec les administrés réellement concernés. Les agents passent énormément de temps à vérifier les besoins en travaux suite aux appels téléphoniques des propriétaires. Ces demandes sont traitées au fil de l'eau sans organisation en tant que telle, les conduisant à une perte de temps certaine d'autant qu'ils sont de moins en moins nombreux dans les centres techniques. Du côté des propriétaires, beaucoup se demandent s'ils n'ont pas intérêt à attendre que les travaux soient réalisés par le Département considérant que le coût sera plus intéressant que s'ils les font réaliser par leurs propres moyens. Ils sont donc en attente du résultat de l'appel d'offres porté par le Département et souhaiteraient connaître le montant qui leur sera demandé. Par ailleurs, les entreprises qui vont déployer la fibre proposent également de l'élagage, élagage plus conséquent que les 50 centimètres autour des fils. Tous les propriétaires seront-ils traités de la même façon ? Vous parlez d'une valorisation des bois coupés dans une logique de développement durable. Est-ce à dire que les Corréziens qui attendront l'intervention du Département verront leur facture allégée du fait de cette valorisation ? Enfin, il serait opportun que les agents soient informés de vos intentions de façon à répondre clairement aux intentions des propriétaires.

M. LE PRÉSIDENT – Pourquoi cette démarche n'a-t-elle jamais été engagée nulle part ? Car tout le monde craint la réprimande. Nous faisons partie d'une famille politique qui considère qu'elle a des droits, mais aussi des devoirs. Le

droit de propriété, auquel je suis très attaché, prévoit le paiement de ses impôts et l'entretien de sa propriété. Je préfère le rappeler pour souligner que j'assume le choix d'avoir lancé une démarche d'élagage. La démarche d'élagage va nécessairement se décliner en plusieurs phases. Pourquoi choisir les uns plus que les autres ? L'équité entre les Corrèziens était bien d'envoyer le courrier à tous, car tous sont concernés par cette démarche. Nous savons pertinemment qu'en dépit d'un calendrier judicieux (le courrier a été envoyé en septembre, ce qui laisse tout l'hiver pour mettre à profit ces activités d'élagage qui, au surplus, s'effectuent l'hiver), les 28 000 propriétaires n'auront pas procédé à ces travaux d'élagage à la fin de l'hiver. Nous allons en relancer ce mois-ci au moins un tiers afin d'avancer sur cette question et d'entrer un peu plus dans la démarche. Le premier courrier sert à faire prendre conscience, la deuxième fois à davantage expliquer, le troisième à signifier une exécution d'office. L'intérêt à agir du Département et sa compétence s'arrêtent aux aspects de sécurité et d'entretien de la voirie. Il n'a pas la compétence à faire le travail chez et à la place des gens.

Le seul fait générateur qui nous donne la compétence est l'exécution d'office. L'exécution d'office se réalise dans un cadre juridique précis qui prévoit l'information, les rappels et les délais d'exécution qui seront d'un mois. Courant mars, nous vérifierons où en est l'avancée de ces activités d'élagage. En avril, nous engagerons les exécutions d'office. 3 catégories seront concernées : les plus nombreux, ceux qui veulent bien faire, mais qui n'ont pas les moyens. L'exécution d'office a valeur de bon de commande publique passé par le Département ; elle engage les usagers à un règlement pour le travail réalisé et bénéficiera, en fonction du travail à réaliser et de la présence de fils, d'une diminution des coûts puisque le marché prévoit une diminution des coûts sur une partie de l'élagage en cas de fils. Ce travail sera effectué l'année prochaine.

Si nous voulons que cette démarche d'élagage soit finalisée à horizon de 4 à 5 ans, nous ne pouvons pas l'engager à dose homéopathique. 27 889 propriétaires sont concernés, ce qui correspond à 57 124 parcelles. 6 879 propriétaires nous ont contactés, ce qui est peu. La proportion restante de 25 % est fidèle à celle que nous retrouvons à petite échelle. Sur ces 6 879, 33 sont décédés ce que nous ne pouvions pas savoir ; 68 adresses postales étaient erronées, ce qui témoigne de fichiers plutôt pertinents sachant que les services viennent de récupérer les bons fichiers, car ceux de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) étaient obsolètes. Il reste des parcelles qui ont du bois pour lesquelles nous ne nous sommes pas encore adressés aux propriétaires et 900 pour lesquelles nous avons peu d'information.

Comment faisons-nous pour toucher ces propriétaires ? Nous nous appuyons sur la base de données des éléments patrimoniaux naturels la plus à jour en France et recoupons avec les services du cadastre et retrouvons nos parcelles concernées. La DGFIP ne nous a pas communiqué le bon fichier au départ, car les successions mettent généralement 6 mois à se régulariser et les notaires transmettent les informations très tardivement. Depuis, nous avons pu récupérer les fichiers les plus à jour.

Contrairement à ce que vous voulez laisser entendre, nous n'avons pas initié la démarche au hasard, mais avons fait un essai avec le service forêt de la Chambre d'Agriculture, car celle-ci perçoit, via les impôts fonciers, une taxe pour toute la forêt. Elle en redistribue une partie au CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et l'autre partie reste dans la forêt. Durant cette phase d'essai grandeur nature d'une semaine, nous avons examiné avec les techniciens ce que donnait un levé précis (marquer les arbres et savoir ce qu'il faut faire). Nous sommes capables de faire entre 2 et 3 kilomètres par jour et par agent en opération linéaire. Ce travail relèvera de l'exécution d'office. Le deuxième courrier rappellera qu'elle a valeur de bon de commande. Pour ceux qui sont belliqueux, elle permettra que les travaux soient réalisés. Pour les retraités percevant une petite retraite, nous inviterons notre agent en charge du recouvrement des titres émis dans le cadre de la procédure au plus grand discernement afin d'étaler la dette de ceux qui ne pourront s'acquitter de bon de commande en une seule fois. Ces services d'élagage donneront lieu à une ligne budgétaire 2018 qui devrait équivaloir à 400 000 €.

Il ne semblait pas possible d'engager cette demande autrement. L'exécution d'office assurera d'une parfaite réalisation des travaux. Je conviens qu'à certains endroits, ces activités d'élagage sont effectuées en dépit du bon sens alors que les services disposent des consignes ad hoc et qu'il faille encadrer la démarche. Les services du Département souffrent d'un problème de transmission de l'information. Je pense que tous les chefs ne managent pas et qu'au bout de la chaîne, l'information a été singulièrement déformée. Les mails ne semblent pas le mode de communication requis avec les agents des routes. Nous allons donc porter une information plus pédagogique qui sera remise en main propre à chaque agent à l'occasion du deuxième courrier afin que chacun tienne le même discours. Nous allons corriger le problème de transmission d'informations jusqu'au terrain afin que tous les agents disposent de la même lecture du sujet.

Une réunion publique se tiendra à Uzerche où le Maire nous a sollicités. Uzerche est la première commune qui lancera le même dispositif à l'échelle de ses routes communales. Cette réunion publique nous permettra de faire part d'un certain nombre d'éléments.

En tant que Maire de Beynat, j'ai eu l'occasion de tester cette démarche dans ma commune et ai pris la mesure des erreurs alors commises. Nous l'avons engagée en bon père de famille, en sollicitant une entreprise pour la réalisation des devis et des travaux. Au terme de la première route, elle avait accusé 2 impayés. Nous n'avons aucun recours. L'exécution d'office, de ce point de vue, est un bon de commande et engage au paiement. Faire une animation auprès de chaque propriétaire consistant à faire le devis, le relancer pour qu'il paie etc., est simplement impossible. Avec l'exécution d'office, nous n'avons rien à faire.

Nous avons prévu 3 étapes. La première consiste à informer, la deuxième à expliquer, la troisième à informer de l'exécution d'office. La phase de réalisation se déroulera l'hiver suivant. Nous testerons avec Uzerche une méthodologie que nous déploierons aux autres communes. Sur la revalorisation des bois, le premier test nous permettra d'évaluer le volume de bois et de qualifier le bois. L'objectif est de trouver des entreprises intéressées pour l'utiliser pour leur propre chaufferie ou leurs commandes et de le valoriser dans le prix de la soumission ou bien d'examiner comment nous, puissance publique, trouvons des mesures incitatives sur modèle du Lot. Le Lot est aujourd'hui en situation d'investir sur des réseaux collectifs sur Beaulieu, Beynat et Villesèque, pilotés par le SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés). Ces initiatives font partie de l'expérimentation et nous pourrions nous en inspirer sans réinventer ce que les uns et les autres savent faire. Le quatrième volet est le développement durable qui dépend des espèces élaguées. Nous allons donc relancer un courrier que nous vous transmettrons à tous lorsqu'il sera prêt.

M. COMBES – Concernant l'élagage, en dehors des réserves exprimées par Stéphanie sur la prise en compte des communes dans ce projet, j'adhère à cette décision qui est utile pour nos routes. Elle a, par ailleurs, le mérite d'œuvrer en faveur de la relance du service postal avec l'envoi de 28 000 lettres ! Continuez à écrire à ces propriétaires récalcitrants, car il y en a assez de ces propriétaires d'espaces qui ne font rien pour arranger la vie publique et collective. Les routes tullistes qui ont de moins en moins de talus et de moins en moins d'arbres de propriétés privées qui sont élagués souffrent de ces comportements. Ce n'est, en effet, pas à la puissance publique de payer pour ce travail. Bravo si vous parvenez à obtenir ce qu'ils vous et nous doivent.

M. LE PRESIDENT – J'admets que ce soit un gros chantier que nous ne pouvons pas engager mollement, en reculant.

*Le rapport n° 207 relatif au projet 100 % fibre en Corrèze - DORSAL -
Cautionnement d'emprunt et avance remboursable de trésorerie
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 208

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU PARC ROUTIER DÉPARTEMENTAL
ET INTÉGRATION DANS LE BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT

M. TAGUET – Dans la continuité des lois de décentralisation, les parcs routiers ont d'abord rejoint les directions départementales des territoires avant que la loi du 26 octobre 2009 ne prononce leur transfert au Département. Notre collectivité a donc créé un budget annexe pour le Parc Routier Départemental à compter de 2011. Suite à la réorganisation de la Direction des Routes en septembre 2015, la mission "exploitation" du Parc a rejoint le Service "Gestion de la Route" ; le magasin et l'atelier, quant à eux, continuaient leur mission au sein du service maintenance et matériel. Aujourd'hui, 99 % des clients du Parc sont des collectivités dont le Département à 92 %. Se pose la question de conserver le budget annexe ou de l'intégrer dans le budget principal de la collectivité compte tenu du volume de facturation constaté avec le Département. Les flux financiers entre le budget annexe et le budget principal via les différents services multiplient la charge de travail en termes d'opérations comptables et grèvent donc le temps de travail aussi bien du côté du Parc que du côté du Département. Dans cette configuration, la plupart des autres départements n'ont pas de budget annexe pour les activités du Parc et pour certains depuis la date de son transfert. Par ailleurs, les opérations soumises à la TVA, soit 8 % des activités du Parc peuvent être gérées dans le budget principal. Aussi, afin de recentrer les activités du Parc sur les compétences départementales tout en éliminant un système de refacturation interne complexe et chronophage, il vous est proposé aujourd'hui d'intégrer le Parc Routier au budget principal et de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2017. D'un point de vue budgétaire et comptable, la date de clôture sera le 31 décembre pour donner une parfaite lisibilité sur la gestion 2017. Les résultats de fonctionnement et d'investissement 2017 seront pris au budget principal du Département ainsi que les éventuels restes à recouvrer et à payer. Les stocks seront intégrés au budget principal à l'appui d'un éventuel inventaire ; l'actif et le passif au bilan du budget principal. La Commission Permanente aura délégation pour arrêter annuellement les tarifs des prestations du Parc et leurs principes d'actualisation.

M. FRONTY – Le rapport propose la dissolution du Parc Routier Départemental et son intégration dans le budget principal du Département. Une première réorganisation en 2015 avait vu l'émergence de 3 services : le Service Ingénierie et Ouvrages d'Art, le Service Gestion de la Route, le Service Maintenance et Matériel ainsi que 3 Centres Techniques Routes et Bâtiments. Les missions du Parc Routier Départemental exploitation, magasin et atelier ont ainsi été diluées au sein des différents services de la Direction des Routes. La suppression du budget entraîne de facto la suppression du compte d'exploitation avec des dépenses et des recettes de fonctionnement précisément fléchées et des activités clairement identifiées.

Les recettes étaient constituées par l'activité prestations de service avec la gestion et l'entretien de la flotte du matériel destiné à la régie routière et à d'autres directions de la collectivité, avec des recettes provenant de la facturation des mises à disposition et du fonctionnement de ces véhicules ; par l'activité travaux qui était le fruit des chantiers réalisés en régie par la section travaux du service gestion de la route pour l'entretien des chaussées, la signalisation, les équipements de sécurité, l'entretien des ouvrages d'art ; par l'activité vente de marchandises qui concernait les recettes liées au négoce du magasin, du service de maintenance et matériel auprès d'autres services de la collectivité ou des tiers essentiellement des communes (72 communes et communautés de communes ou syndicats). Les taux de réalisation par section (fonctionnement/investissement, dépenses/recettes) étaient plus qu'honorables et les résultats de l'exercice plus qu'exemplaires.

Cela, c'était avant : clarté, efficacité, lisibilité, transparence dans les tâches et les moyens affectés.

En supprimant ce budget, vous risquez de vous priver, Monsieur le Président, de la possibilité de sortir un coût précis de tel ou tel chantier, ou de telle ou telle mission. Quel niveau d'investissement envisagez-vous à l'avenir ? La suppression de ce budget annexe qui, certes, faisait l'originalité du Département de la Corrèze, la réorganisation du secteur des routes soulève des inquiétudes légitimes sur l'avenir des personnels, la réduction des moyens techniques, la suppression de sites, la redéfinition des missions poursuivies, une VH (Viabilité Hivernale) au rabais. Tout se passe comme si ce qui nous est proposé aujourd'hui sonnait le glas d'une organisation et d'un service public qui a fait ses preuves. Les choix en la matière au cours de ces 2 dernières années n'ont, à l'évidence, pas optimisé la motivation des personnels.

Vouloir positionner la collectivité dans le XXI^{ème} siècle, vouloir d'ici à 2025 faire du Département une référence en matière de fourniture, d'applications et de contenus digitaux 4.0, c'est louable. Vouloir multiplier par 8 sur 4 ans la productivité attendue, pourquoi pas ? Soyez tout de même prudent : le manque d'information, de transparence et de calendrier pourrait provoquer une sortie de route dommageable pour le cocher, son fouet et l'attelage. C'est bien pour éviter une telle déconvenue que nous ne voterons pas ce rapport.

M. LE PRESIDENT – De la même façon que la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) qui n'existe plus depuis l'avènement de la DDT (Direction Départementale des Territoires), le Parc n'existe plus en Corrèze depuis 2015. Cette notion même de parc est donc impropre. Il est recentré au sein d'une maison unique à 3 services. Pourquoi conserver un budget annexe en l'absence de Parc ? La suppression du Parc aurait dû se traduire par la suppression du budget annexe. Nous n'aurions pas refait un budget annexe. Les éléments en cours liés à des investissements nous ont amenés à le reconduire d'une année. La suppression du budget annexe du Parc est un épiphénomène.

Quant aux résultats excédentaires, rappelons que le Parc Départemental refacture l'essence ou le gazole avec lequel nous faisons le plein des véhicules 10 % plus cher que ce qu'il l'a acheté lui-même. Il est ainsi facile de faire des bénéfices. Si vous voulez, nous pouvons amener la marge à 30 % : cela correspond à une subvention déguisée du Département au Parc Départemental pour acheter la paix sociale. Ce système existait d'ailleurs avant vous, mais vous ne l'avez pas changé. Par ailleurs, en d'autres temps, nous achetions des voitures qui étaient ensuite louées au Département, 15 % à 20 % plus cher que les tarifs que nous pourrions obtenir via DIAC ou les appels d'offres.

Le point fort du Parc est Gescar : le Parc est le seul secteur où les données sont fiables contrairement à celles des routes où chaque agent saisit les données dans les logiciels comme il le sent. Même les syndicats le reconnaissent. Ce manque d'homogénéité provient sans doute des manquements managériaux. Patrimoine du Département, Gescar est un outil que nous allons conserver. Le CDE (Centre Départemental de l'Enfance) est le budget qui va rester. Dans l'organisation du Service des Routes, il s'agira de s'interroger sur les outils que nous déployons pour que les informations qui y sont collectées et renseignées s'adressent à tous afin que tous travaillent sur les mêmes données, selon les mêmes pratiques.

De la même manière qu'avec l'essence, le Parc refacture les gravillons et d'autres produits en appliquant une marge. La gestion du Parc sera beaucoup plus transparente lorsqu'elle sera incluse dans le budget du Département. Cette opération est budgétairement neutre.

Vous avez sous-entendu un certain nombre d'éléments sur lesquels les syndicats se seraient interrogés. La réorganisation ne prévoit pas la fermeture de centres. S'il devait y en avoir une, elle serait le fruit d'une réflexion globale. Les résidences administratives peuvent évoluer. Si un agent ne fauche plus dans un secteur, mais qu'il vient en renfort dans le secteur voisin pour ces activités de fauchage, devra-t-il tous les jours aller à Ussac pour finir à Allasac ou ne sera-t-il pas préférable de finir et de commencer le travail à Allasac puisque le tracteur y est déjà et que cela permet de gagner une demi-heure ? De ce point de vue, l'agent changera de résidence administrative, mais pour des raisons évidentes. Aujourd'hui, les analyses montrent que le temps moyen accordé à la fauche est entre 3 et 4 heures par agent sur une journée de 7. A la réorganisation sera adossé un groupe de travail qui examinera les populations éligibles à l'organisation en journée continue. Il est préférable qu'un ouvrier soit productif

pendant 7 heures au lieu de 3. La question de la résidence administrative vise à remettre en adéquation les moyens et les activités.

Même si vous trouvez que nous allons trop vite, nous avons pris du retard avec la réorganisation du service des routes que nous aurions aimé opérer l'année dernière ce qui n'a pas été possible faute de temps. Le sujet est aujourd'hui posé. Nous avons voté en Comité Technique, y compris avec les syndicats, les principes et la nécessité d'une réorganisation. Nous l'engagerons avec une méthode très participative incluant des groupes de travail et des moments d'échanges, avec des remises en main propre de courriers aux agents compte tenu de la défaillance dans la transmission de l'information. Il n'est pas question que cette réorganisation ne s'effectue qu'avec les chefs : elle inclura les gens du terrain qui ont une vision plus pragmatique, notamment sur les outils dont ils ont besoin. Des groupes de travail seront mis en œuvre où les personnes auront toute leur place.

Nous envisageons de déployer la réorganisation du Service des Routes en 3 temps : un premier temps consacré à une expression libre de chacun dans le cadre des 7 à 8 groupes de travail avec des relais avec les personnes de terrain qui ne participeront pas aux groupes. Patricia est chargée de définir la méthode très clairement avec les syndicats afin qu'elle soit explicitée au terrain. Les premiers groupes se réuniront en décembre, au plus tard en janvier. La deuxième étape consistera à poser une esquisse, la troisième à travailler à partir de cette esquisse pour pouvoir arrêter un projet finalisé d'ici l'été qui pourrait vous être présenté au Conseil de juillet. L'objectif est que la réorganisation soit opérationnelle en octobre 2018.

L'un des objectifs principaux est d'être lisible vis-à-vis du grand public afin de mettre en lumière le service rendu aux usagers. Personne ne sait, par exemple, que tous les matins, la Corrèze fait l'objet de patrouilles durant la période hivernale. Ces patrouilles nous permettent, chaque matin, d'avoir connaissance de l'état des routes. Cependant, il y a autant de patrouilleurs que de comptes-rendus ce qui n'est pas gérable. De plus, ce type d'informations peut aussi se traduire dans des applications destinées aux usagers qui pourraient connaître l'état de la route qu'ils prennent et, le cas échéant, prévoir leur itinéraire. Cette perspective fait partie de l'évolution des services. Dans certaines villes, les usagers connaissent en temps réel les points d'engorgement. Cet outil permet aux usagers d'anticiper leur itinéraire et aux agents de la route d'éviter de subir la colère d'une centaine d'usagers obligés d'emprunter une déviation sans en avoir été informés en amont. Ces perspectives font écho à l'esprit du 22 septembre mentionné par Bernard. Il s'agit de reconnaître le travail qu'effectuent les gens. D'une part, un usager de la route saura à l'avance que, sur la route qu'il emprunte, la saleuse et les agents des routes sont à l'œuvre ; il constatera au surplus que ses impôts servent à quelque chose. D'autre part, le travail des agents sera pris en considération et servira à l'information du grand public.

Pour cette raison, nous avons arrêté à la fois les propositions sur les agents de maîtrise, car en fonction de l'organisation, les personnels techniques seront encadrés par des cadres B. Nous ne ferons pas les promotions avant de connaître l'organisation de terrain. Le sujet est identique pour les collègues. Cette adaptation post-grade est très importante pour que l'on essaie d'être le plus juste possible. Pour cette raison, nous n'avons pas renouvelé un certain nombre de postes en attendant de voir la configuration retenue en octobre 2018. Certains seront remis d'autres non, mais nous le déciderons en connaissance de cause et non selon l'équation un départ équivaut à un remplacement. Nous aurons l'occasion d'en discuter avec les syndicats. Je crois avoir répondu au-delà de votre question, ayant pris en compte ce que j'ai pu lire dans quelques tracts.

*Le rapport n° 208 relatif à la dissolution du budget annexe du Parc Routier Départemental
et intégration dans le budget principal du Département
est adopté par 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 101

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE 2017-2021

Mme MAURIN – Au titre de la cohésion sociale, l'enfance est une compétence majeure du Département. Plus de 10 000 jeunes Corrèziens bénéficient des actions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et 1 100 sont accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette année, le Département consacre un budget 17,9 M€ à la protection de l'enfance. Le dernier Schéma Départemental de l'Enfance avait été adopté en 2009 et prorogé d'1 an pour se terminer en 2014. Encadré par la loi du 14 mars 2016, notre nouveau Schéma 2017-2021 constitue la feuille de route de la politique départementale en faveur de l'enfance, de la famille et de la jeunesse pour les 4 ans à venir. Ce Schéma fixe, bien sûr, les grandes orientations mais il est aussi et surtout un document opérationnel, traduisant nos objectifs en actions concrètes au service des enfants et des familles sur tout le territoire. Ce nouveau Schéma s'inscrit dans un contexte assez inédit dans lequel il a fallu prendre en compte des enjeux de plusieurs ordres. Le premier est l'évolution de la structure familiale : la modification des schémas parentaux a souvent des répercussions sur l'enfant et l'accompagnement de ces familles est un axe prioritaire tant en termes de prévention que de protection. Le deuxième concerne l'accroissement de la double orientation des enfants confiés à l'ASE dans le champ de la protection de l'enfance et dans le champ du handicap sachant que de nouveaux besoins émergent également pour des enfants en situation de handicap psychique majorant les difficultés des professionnels dans l'accompagnement. Face à ce type de situations, le Département ne trouve plus aujourd'hui le soutien de l'Etat qu'il serait en droit d'attendre. Le troisième enjeu relève du vieillissement des professionnels assistants familiaux. A l'horizon 2020, 30 % des effectifs auront fait valoir leurs droits à la retraite, ce qui appelle un renouvellement mais aussi l'innovation dans la recherche d'autres alternatives d'accueil. Enfin, la Corrèze, comme de nombreux départements, est confrontée à l'arrivée croissante de mineurs non accompagnés dont le nombre a doublé en 3 ans, passant de 32 en 2015 à 65 jeunes déjà accueillis pour 2017. Le Département assure l'obligation de mise à l'abri de ces jeunes qui relèverait des missions de l'Etat au titre de sa politique migratoire.

Ce phénomène bouleverse le fonctionnement de l'Aide Sociale à l'Enfance par une mobilisation importante des places d'accueil. Le Centre Départemental de l'Enfance est en première ligne, car il assure 60 % de ces accueils monopolisant la moitié de ses places et fragilisant ainsi la structure pour ses autres missions d'urgence. Nous appelons l'Etat à trouver une solution adaptée et durable, d'abord dans l'intérêt de ces jeunes, mais aussi pour le financement et à la charge du Département. Dans l'attente, nous proposons de faire appel à la solidarité collective avec la création d'un dispositif « Familles Solidaires » permettant aux familles volontaires d'accueillir ces jeunes mineurs non accompagnés. Après une évaluation des conditions d'accueil familial, le jeune serait mis en relation puis confié à la famille avec un accompagnement et un suivi régulier. Ce dispositif innovant sera lancé prochainement.

Au regard de ces enjeux, nous avons mené tout au long de l'année 2017, un important travail en concertation avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs que je tiens à remercier aujourd'hui. Ce travail a abouti à un plan d'actions opérationnel déclinant 4 axes du Schéma :

- prévenir, accompagner et repérer, avec notamment la mise en place d'un bus protection maternelle itinérant ; sécuriser le parcours de santé des jeunes, la promotion des mesures d'accompagnement à domicile ou encore la prévention des phénomènes de radicalisation ;
- protéger, accueillir et soigner avec la restructuration globale du dispositif de placement, la création de structures innovantes d'accueil collectif ou d'accueil relais, la création du dispositif « Familles Solidaires ».

- sécuriser, construire et insérer avec le développement d'un projet individualisé pour l'enfant, la continuité des parcours d'accompagnement et la construction d'un projet d'insertion vers la vie d'adulte à partir de 16 ans.
- gouverner, observer, former et évaluer en poursuivant le travail collégial engagé pour l'élaboration du Schéma et en accompagnant les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.

Pour suivre la mise en œuvre de nos objectifs et leur déclinaison opérationnelle, un Comité de pilotage sera mis en place avec l'ensemble de nos partenaires. Ce Comité établira notamment un bilan annuel transmis à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance qui veillera à l'adéquation des travaux au regard des priorités définies par notre collectivité. Vous l'aurez compris, ce Schéma s'inscrit dans la continuité de l'action du Département et réaffirme notre volonté de garantir aux enfants la sécurité, la protection, l'estime de soi et les conditions nécessaires à leur épanouissement et à leur construction d'adultes.

Mme TAYSSE – Par rapport au Schéma Départemental de l'Enfance, nous souhaitons partager un certain nombre de constats. Le premier est que l'ASE est un service qui peine à se stabiliser depuis bientôt 3 ans, avec des ruptures brutales de contrats, des départs volontaires, des personnels engagés avec la cause des enfants chevillée au corps, mais sans repère, une organisation du travail en cours de refondation qui génère de l'inquiétude particulièrement eu égard à la responsabilité qu'engage ce dossier spécifique.

Le deuxième constat est que le Schéma que vous nous proposez, qui a tardé à être réécrit sans doute pour les raisons que je viens d'évoquer, a été conduit paradoxalement au pas de charge pour aboutir à un rapport qui fait l'éloge de la politique volontariste du Conseil Départemental et propose les grands axes qu'a présentés Madame la Vice-Présidente, avec un calendrier opérationnel sur 3 ans.

Soumettre au vote ce rapport aujourd'hui revient à nous demander de signer un chèque en blanc pour un avenir dont les contours sont esquissés, les fixations étant fondées pour l'essentiel sur des dispositifs existants et de droit commun. Aussi, pour avoir véritablement une vision sur la politique qui sera mise en œuvre sur ce Département pour les 3 années à venir, il serait souhaitable que nous puissions être représentés au sein du Comité de pilotage.

Par ailleurs, la lecture fine du rapport appelle un certain nombre de remarques. La première est que, dans le champ de la prévenance et de la prévention, vous ne mentionnez pas assez le rôle essentiel de l'internat alors qu'un tiers des élèves des collèges corréziens relèvent des services de l'ASE. Certes, le pilotage revient à l'Education Nationale, mais vous évoquez par ailleurs l'absentéisme scolaire jugulé, dossier lui aussi piloté par l'Education Nationale.

Concernant la solidarité et le dispositif innovant « Familles Solidaires », peut-on parler véritablement d'innovation quand il s'agit de remettre à la charité le soin de faire face à un tel enjeu ? Quelle réelle formation pourra-t-on donner à ces familles de bonne volonté ? Quelle possibilité de suivi effective ? Je ne veux pas faire de mauvais jeux de mots, mais c'est une façon de faire de l'accueil de mineurs non accompagnés low cost. La prudence me semble de mise sur ce dossier. Je note, à votre façon de parler et d'écrire sur ce sujet, un champ lexical qui relève de l'alarmisme. Cela est inquiétant, car vous n'êtes pas sans savoir, comme nous tous ici, que la xénophobie est quand même une idée dans l'air du temps. Il ne faudrait pas faire croire que la Corrèze est soudainement prise d'assaut par des envahisseurs arrivés par des filières clandestines. A ce stade, je rappelle que l'Etat a un rôle de régulation dans l'accueil de ces mineurs non accompagnés. Si véritablement, des individus, venant de loin, qui ont marché longtemps, venaient soudainement frapper à notre porte parce qu'ils auraient entendu des éloges sur notre accueil, il faudrait peut-être penser à en faire un argument choc pour le marketing territorial.

Après ces remarques, je souhaite exprimer quelques interrogations. La CDIP (Cellule Départementale d'Information Préoccupante) est une instance clé, au cœur du réactif pour la prise en charge des mineurs en danger. Vous évoquez un certain nombre de problématiques autour du fonctionnement global de la procédure ; vous pointez un manque de traçabilité des IP (Informations Préoccupantes) dans le rapport. Ne s'agit-il pas plutôt d'un problème technique ? Vous évoquez le manque de rapports de la part de la CDIP. Au vu du nombre d'IP traitées dans une année, ne s'agit-il pas

plutôt d'un problème de ressources humaines ? Vous déplorez la longueur des délais de traitement entre le moment où la plateforme d'orientation adresse l'IP vers la CDIP. Ce retard est-il imputable au fonctionnement de la CDIP ou au décalage des visites dans l'évaluation sociale ? D'après le calendrier de mise en œuvre, les problématiques relatives à cette instance centrale ont été traitées en octobre : qu'en est-il aujourd'hui ? Qui fait quoi ? Comment ? Les choses ont-elles progressé depuis octobre ? Est-il possible qu'un ou plusieurs membres de la minorité puissent assister à une CDIP ? Cette instance importante nous met en prise directe avec la réalité du suivi des enfants en danger.

Pour revenir sur les actions déployées à court terme, où en sont les ateliers « estime de soi » évoqués dans le rapport ? Le dispositif "Familles Solidaires" est-il d'ores et déjà engagé ? Des familles se sont-elles manifestées ? Ont-elles été contactées ? Nous aimerions avoir des précisions sur ces actions présumées être à court terme.

Enfin, le sujet de la formation abordée en fin de préambule souligne la nécessité d'accompagner les mutations professionnelles requises face aux nouveaux enjeux. Si l'on s'en réfère au prévisionnel des formations et que l'on se penche sur le contenu, on remarque que le personnel ciblé par ces formations est essentiellement le personnel d'encadrement. Comment poser un socle de culture commune dans ces conditions ? Former les cadres est une nécessité, mais pour appréhender un changement dont on sait qu'il a un coût humain pour les personnels n'est-il pas préférable d'envisager des formations destinées aux agents de la collectivité ?

M. DA CUNHA – Je souhaite insister sur les enjeux d'un Schéma Départemental et particulièrement celui qui nous est présenté. Aucune orientation n'avait été prise, encore moins d'adaptation des moyens en œuvre. En 2017, se pose la question de connaître les besoins des jeunes de notre Département, principalement les plus fragiles, qui ont besoin de protection. Depuis peu, s'ajoutent à cette population ces mineurs non accompagnés que notre Département accueille, ce qui est une très bonne chose. Sur ce point, je souhaite insister sur la nécessité de ne pas stigmatiser plus qu'il ne faut ces jeunes ; soyons extrêmement prudents sur la façon dont nous en parlons et luttons contre les représentations, car les dérives sont extrêmement rapides. Le premier enjeu, de taille, est de définir les besoins de cette jeunesse et de la protection que peut lui apporter le Département. Rappelons, à ce stade, que le Département est le chef de file de l'enfance et que, vous, Président, êtes le « père » de nombreux enfants de ce Département dont vous êtes responsable en tant que personne physique. Ceci me permet de rebondir sur un deuxième enjeu important qui consiste à interroger les dispositifs en place. L'ASE, service du Département, n'a jamais travaillé seule, mais aujourd'hui, la question apparaît encore plus prégnante.

Ce Schéma Départemental a pour avantage d'avoir élargi amplement et d'avoir permis à des acteurs d'y participer tant dans le diagnostic que dans l'élaboration, alors que tout reste à faire. Je voulais rappeler ces enjeux fondamentaux. Certes, il faut être vigilant sur les crédits et les ressources accordés à ce dispositif qui est l'une des compétences majeures et, sans dévaloriser les autres, elle est sans doute l'une des plus belles et des plus importantes, car elle concerne les enfants de notre Département. Si le travail de mise en relation, de transversalité n'est pas clair ni mis en place, il sera compliqué de fédérer les autres acteurs qu'ils soient publics ou associatifs. De ce point de vue, tout reste à faire.

Mme TAYSSE – Je ne pense pas que tout reste à faire. Certains ont œuvré dans la mandature précédente. Je pense notamment au travail remarquable de Dominique GRADOR qui n'a pas délaissé le Schéma Départemental.

M. LE PRÉSIDENT – Je suis beaucoup plus en phase avec les propos de Michel qu'avec les tiens, pour des raisons factuelles et non politiciennes. Nous évoquerons plus tard le Schéma d'Enseignement Artistique et nous verrons qu'il était en déshérence depuis 2009. Ceci étant, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de schéma que rien ne se fait. Michel a abordé le sujet sur le fond. Il dresse le constat que les publics ne sont plus les mêmes qu'en 2006 : en effet, en 11 ans, une demi-génération est passée. Des phénomènes nouveaux sont apparus et nécessitent que nous réinventons un certain nombre de dispositifs et que nous les évaluons. En ce sens, en effet, tout reste à faire. Pour cette raison, je réaffirme que ces schémas se veulent pragmatiques, permettent de poser quelques actions, de les mettre en œuvre et de les suivre. Ils n'ont pas vocation à embrasser tous les volets, à être parfaits dans l'expression littéraire, mais doivent réussir l'évaluation.

En effet, l'ASE peine à se stabiliser. Une stabilisation est compliquée quand quelques-uns passent leur temps à saborder le travail des autres, quand les schémas ordonnent un travail vertical et non transversal. L'ASE peine à se stabiliser depuis 2006. Il ne s'agit pas de faire des chèques en blanc.

Je souhaite revenir sur l'alarmisme et la stigmatisation que vous avez évoqués. Je suis pleinement d'accord avec vous. Vous interrogerez lors du déjeuner nos journalistes et ils pourront vous confirmer qu'à chacune de mes interventions, j'ai pris les précautions verbales d'usage. Nous n'avons jamais mis ce sujet sur la table directement, mais avons répondu aux questions qui nous étaient posées sur la question, suite au Congrès des Départements, soit après les interrogations du Premier Ministre, soit en point presse. Pourquoi en Corrèze pouvons-nous parler du sujet ? Car il n'est pas prégnant comme dans les Hautes-Alpes où 200 mineurs non accompagnés entrent chaque mois. Si tel était le cas, vous n'auriez pas tout à fait le même niveau de débat. Dans les médias, France Bleu, suite au Congrès, a titré sur les 400 mineurs accueillis dans les hôtels en Haute-Vienne. Ils m'ont interviewé, car il est plus facile de parler de ces jeunes sans les stigmatiser, sans mettre des « frappadingues » devant quelques hôtels à surveiller ce qu'il s'y passe et à arriver au pire. Les élus ont le sens des responsabilités en la matière et, dans le cas contraire, sont pénalement répréhensibles. Il ne s'agit pas de stigmatiser ces jeunes, mais nous devons trouver des solutions financières. D'ailleurs, le titre de France Bleu précisait qu'il ne s'agissait pas de les accueillir. Nous les accueillons, mais chacun doit payer ce qu'il doit.

Nous avons essayé d'écrire un Schéma qui n'avait pas été revu depuis 2006, de l'élargir. Pour cette raison, le Comité de pilotage comprenait un grand nombre d'acteurs. Je ne vois aucun problème à ajouter un élu de la minorité. Nous aurions dû y penser. Le Schéma n'est pas complaisant et ne promeut pas les actions du Département ; il fait état d'un problème avec la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes que vous appelez à tort CDIP. Nous gérons ceux que l'on doit protéger, qui sont en difficulté. Pour cette raison, nous renvoyons à l'état le coût des mineurs non accompagnés, car ces enfants restent tranquilles et ne sont pas là pour mettre le bazar ; ils veulent simplement être hébergés. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient hébergés dans des établissements à 176 ou 210 € la journée. Je vous laisse calculer le coût pour 65 mineurs non accompagnés. La générosité doit s'adapter aux besoins d'accompagnement. Les établissements comme le CDE (Centre Départemental de l'Enfance) coûtent cher, car ils reposent sur des professionnels formés en la matière. Les mineurs non accompagnés ne passent d'ailleurs pas par les Cellules de Recueil d'Informations Préoccupantes. Ces cellules assurent un suivi insuffisant étant donné qu'un certain nombre de ses participants renâclent, y compris chez nous et que nous ne parvenons pas à les remettre dans l'axe. Il en ressort une absence de suivi de ces enfants qui sont laissés en danger. De plus, nous ne sommes pas capables de traiter les deux tiers dans les délais impartis. Ce Schéma prévoit d'élargir ces Cellules de Recueil d'Informations Préoccupantes à la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), aux centres hospitaliers, aux associations, car l'enfance ne se traite pas qu'à travers le prisme de l'école.

Pour les autres aspects, nous avons pointé que le Département avait un taux d'encadrement et de puériculture supérieur aux départements qui gèrent le même nombre. Voyez-y une reconnaissance du travail qui est fait par les agents. Le Schéma reconnaît aussi une spécificité corrézienne avec une fragilité sur les assistants familiaux. Votre majorité a contribué à les faire reconnaître, au travers d'un statut qui les intègre dans nos effectifs. 30 % feront valoir leur droit à la retraite dans les 4 ans qui viennent. Nous devons être en capacité de les renouveler, de leur trouver des remplaçants non en low-cost mais pour un travail au long cours. Ce Schéma distingue les assistants familiaux qu'il convient de renouveler, car c'est une chance extraordinaire que d'avoir une famille d'accueil, des centres fermés pour lesquels les besoins existent.

Le troisième sujet sera de définir le renouvellement de solidarité en prenant en compte les nouvelles difficultés. Pour les situations les plus compliquées, nous nous appuyons sur le Centre Départemental de l'Enfance ou des institutions de type fondation. L'accueil familial est réservé pour les cas qui le sont moins, ainsi que les logements partagés qui permettent de mutualiser certains dispositifs. Enfin, le dispositif « Familles Solidaires » peut permettre d'héberger quelques-uns. Ce dispositif n'a pas été encore déployé. De fait, nous n'avons reçu aucune candidature. Nous attendions que le Conseil Départemental mette la mesure en place afin que, dans les semaines à venir, nous organisions une communication d'ampleur sur le sujet. Quand des candidats se seront manifestés, nous devons les évaluer en mobilisant le réseau des assistantes sociales et nous livrer à une évaluation psychique des familles

candidates. Par la suite, ce dispositif sera organisé de façon sans doute temporaire. Il traduit la loi de 2016. Les tiers, dignes de confiance, permettaient un certain nombre de dispositifs. Ce nouveau dispositif a été voulu par le législateur, au travers de la loi du 14 mars 2016, délègue aux tiers dignes de confiance cet accueil et encadre les 16 € par jour. Il a vocation à ne pas casser le Schéma en place incluant les assistants familiaux. Il nous a paru faire sens de tester ce dispositif avec les mineurs non accompagnés.

Mme TAYSSE – Je dis simplement qu'il faut être extrêmement prudent sur le sujet. Je voudrais bien avoir la vision bucolique qu'avance notre Président avec la jovialité qui le caractérise. Il me semble que ces mineurs, bientôt majeurs, ont besoin d'un encadrement professionnel pour s'intégrer. Nous avons vu lors de la Commission de Surveillance du CDE qu'ils étaient plus proches des 17 ans. Ils ont parfois vécu des atrocités et ont besoin d'un soutien psychologique, éducatif, voire psychiatrique, pour certains d'entre eux. Il me semble que nous devons être très prudents pour savoir qui on place chez qui. Je ne doute pas que le Président que tu es soit conscient de la pleine et entière responsabilité qui caractérise ce dossier. Il ne s'improvise pas. Des économies sont aussi à réaliser, à n'importe quel échelon territorial. D'un côté, la famille qui ouvre les bras reçoit 16 €, de l'autre la famille d'assistant reçoit 70 €. Il nous faut être prudents et ne pas traiter ce sujet à la légère et surtout pas au rabais.

M. LE PRESIDENT – Votre discours tombe à plat quand toutes les places sont occupées ! Il nous faut nous débrouiller, réquisitionner les hôtels, instaurer le dispositif. Il est honteux de traiter cette prise en charge de low-cost. Venez les prendre, allez les accueillir et leur rendre visite ! Quand je dois en emmener 3 ou 4 à l'hôtel, hôtel qu'il faut réquisitionner, sachant qu'au surplus je suis pénalement répréhensible, je n'ai pas de temps pour les discours et la sémantique : je me retrousse les manches. Ces mineurs non accompagnés ont été traités avec dignité. Une personne qui a été évaluée, qui veut jouer la solidarité, me paraît aussi digne que des associations caritatives dont les membres ne sont pas plus formés que les familles solidaires. Aujourd'hui, nous n'avons des mineurs non accompagnés à l'hôtel que sporadiquement, mais l'année prochaine, il nous faudra en accueillir le double.

Mme TAYSSE – Ceux qui me connaissent savent que j'aime mettre les mains dans le cambouis. Je souligne cependant le risque de ce dispositif. Dans une situation d'urgence, nous devons en effet ouvrir toutes les portes et aucune ne doit être fermée. J'alerte simplement sur le fait qu'à horizon très proche, de nombreux départs en retraite sont prévus du côté des assistants familiaux. Il ne faudrait pas qu'un dispositif se substitue à l'autre. Ce n'est pas de la sémantique, mais du pragmatisme.

M. LE PRESIDENT – Avec 16 € par jour, aucune famille solidaire n'en fera son métier ; elle se bornera à nourrir l'enfant et à faire le nécessaire pour l'accueillir. Cette démarche relève du bénévolat et du défraiement. Les assistants familiaux sont des professionnels et exercent un métier. Les raccourcis peuvent être dangereux. Rappelez-vous quand nous avons tenu nos débats sur le rSa, je vous avais dit qu'il était hors de question que le Département mette les allocataires du rSa sur une liste noire. Nous ne pouvons que nous réjouir que le dispositif d'insertion fonctionne et qu'en ce moment les allocataires entrants soient moins nombreux. Nous ne pouvons pas laisser dire que nous sommes en train d'inventer un système pour supprimer les familles d'accueil : notre objectif est de les renouveler et de les développer.

M. DA CUNHA – Je ne souhaite pas que les propos que j'ai pu tenir soient mal interprétés. Il n'a jamais été question pour moi de remettre en cause tout le travail mené par Dominique GRADOR qui a été très présente et très active. Elle a porté la politique de l'enfance au sein du Département. J'ai simplement dit que le temps du Schéma est celui du diagnostic et de la remise à plat des dispositifs. Quand je dis que tout reste à faire, c'est qu'il va bien falloir organiser un travail entre tous les partenaires afin que chaque enfant ne puisse pas avoir 5 projets correspondant au nombre des partenaires, mais un projet qui lui soit propre. Je rends hommage à tout le travail qui a été fait par Dominique et globalement au sein de ce Département.

Mme TAYSSE – La notion de parcours qui fait partie de la loi de 2016 est un grand progrès. Nous l'avons connue dans le champ du handicap. Elle est centrale.

M. LE PRESIDENT – Pour clore ce sujet, c'est la loi de 2007 qui a instauré la notion de parcours. Depuis, nous ne pouvons pas dire qu'elle a été une grande réussite. Il n'a jamais été question de remettre en cause le travail réalisé sous la présidence de Jean-Pierre DUPONT, de François HOLLANDE ou Gérard BONNET. Le Schéma n'avait pas été révisé. Il reste à faire pour mettre en place tous ces dispositifs.

*Le rapport n° 101 relatif au Schéma Départemental en faveur de l'Enfance
2017-2021
est adopté par 27 voix pour et 11 abstentions.*

RAPPORT N° 102

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2017

Mme AUDEGUIL – Le Schéma Départemental de l'Enfance se trouve impacté par l'accueil des mineurs non accompagnés pour notre collectivité avec un Centre Départemental de l'Enfance en première ligne, qui a réalisé 61 % des accueils de ces mineurs depuis le début de l'année. Sur certains mois, près de 61 % des places sont occupées par des mineurs isolés, fragilisant ainsi la structure pour assurer ses autres missions d'accueil et la privant aussi d'une partie de ses recettes d'hébergement, le CDE a donc dû adapter son fonctionnement et son budget nécessite ainsi des ajustements en décision modificative.

En dépenses, les charges de personnel ont augmenté de 6 800 €, les achats et frais de structure ont diminué d'un montant de 10 000 €.

En recettes, la prévision des recettes d'hébergement extérieur affiche une baisse de 25 000 €, qui implique une compensation par la hausse de la dotation en provenance du budget principal de la collectivité de 16 800 €, la portant à 1 626 800 €.

La structure bénéficie d'une légère augmentation des recettes relatives à l'exploitation pour 5 000 €.

Le budget global est donc ainsi diminué de 3 200 € et s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 766 831 € pour l'année 2017.

M. LE PRESIDENT – Je mets ce rapport aux voix.

*Le rapport n° 102 relatif au Centre Départemental de l'Enfance
décision modificative n° 1 du budget primitif 2017
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 106

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
2018-2021

M. COLASSON – Mes chers collègues, comme vous le savez, la culture est désormais une compétence partagée entre les régions et les départements. Ces derniers ont en charge en particulier l'organisation du schéma départemental du développement des enseignements artistiques, sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Il englobe la musique, la danse et les arts dramatiques. L'an passé, le Conseil Départemental a lancé, à l'initiative de son Président, une opération d'actualisation de ce Schéma dont la dernière version remontait à 2006. Cette mission a été confiée à Marc URSULE, ancien Directeur du Conservatoire de Brive qui, après une large concertation avec les acteurs culturels, a rendu son rapport en juillet dernier. Dans ce rapport, l'analyse du premier Schéma 2006-2009, qui n'a pas été reconduit par la suite, a fait apparaître un certain nombre de carences notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés, la structuration du réseau artistique et la lisibilité des actions conduites par le Département en particulier en milieu rural. Le nouveau Schéma qui vous est proposé aujourd'hui pour 2018-2020 et qui prend en compte les observations de notre chargé de mission vise 2 objectifs.

Le premier est de permettre l'accès aux enseignements artistiques en particulier les pratiques musicales amateurs à tous les élèves de la Corrèze afin d'essayer de réduire la fracture culturelle et ancienne entre les territoires ruraux et les territoires urbains, fracture qui n'est pas propre à la Corrèze. Le deuxième objectif sera de donner une meilleure lisibilité à l'action du Département en matière culturelle selon une stratégie s'articulant autour de 4 axes : la mutualisation des moyens, le développement des pratiques collectives, la mise en place d'actions et d'outils de développement pédagogiques innovants, l'adaptation des ressources de financement aux spécialités territoriales.

Dès 2018, nous souhaitons que plusieurs actions soient engagées en concertation avec les différents partenaires en particulier avec l'Education Nationale pour la mise en place de ces schémas. Ces actions sont les suivantes : la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec un comité technique et un comité de pilotage ; la diffusion de concerts à titre expérimental sur la base du volontariat dans 4 à 6 écoles via les TBI (Tableaux Blancs Interactifs) et les tablettes en ciblant les établissements situés en milieu rural afin de sensibiliser les enfants à la musique ; une réflexion sur la faisabilité d'un parc d'instruments à l'échelle départementale pour permettre à chaque enfant de disposer d'un instrument de son choix, ce qui est actuellement loin d'être le cas ; l'organisation des premières rencontres thématiques et de concertation annuelles pour renforcer l'articulation entre les différents acteurs gravitant autour du Schéma départemental et pour évaluer les actions en cours. Le service de la culture prendra très rapidement les initiatives nécessaires pour lancer ces actions.

Le Département s'engage donc, bien qu'il n'en ait pas l'obligation légale, à poursuivre son soutien financier à la culture, en particulier aux enseignements artistiques. Dans cet esprit, je vous propose de reconduire pour 2018 l'enveloppe financière de 2017 qui s'élevait à 402 000 €. Nous vous proposons également de rajouter une somme de 5 000 € pour commencer à impulser les nouvelles actions du Schéma que je viens d'évoquer. Je tiens à informer l'Assemblée de l'intention du Conseil Départemental d'engager rapidement une action pour revoir les critères d'attribution des aides départementales aux différentes structures d'enseignement artistiques (conservatoires et écoles de musique) qui n'ont pas été actualisés depuis des années. Le résultat de ce travail vous sera présenté et sera soumis à votre approbation dans une prochaine séance. Je vous propose de délibérer sur ces propositions.

Mme TAYSSE – Concernant ce nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques, je voudrais dire ici que les dernières séances de travail et les échanges ont été productifs et que le sang neuf injecté dans la collectivité sert pleinement les objectifs fixés. Force est de reconnaître, sans esprit de polémique et en toute objectivité, que le Schéma tel qu'il est défini, s'avère très semblable à ce qu'il était, avec une reconduction à l'identique de l'enveloppe allouée aux enseignements artistiques en faveur des conservatoires et écoles de musique sans révision des

tarifications visant à plus d'accessibilité pour les enfants issus de territoires très ruraux. Ce Schéma témoigne donc d'un statu quo. Des pans d'actions ont disparu : l'orchestre départemental des jeunes qui, certes, appelait un certain nombre d'évolutions sur le fond et sur la forme faisait, de notre point de vue, sens pour donner le goût des arts à notre jeunesse corrézienne. Quant aux premières fiches-actions qui émergent de ce nouveau Schéma, nous pouvons nous féliciter de l'intérêt des pistes qui s'ouvrent que ce soit la diffusion du spectacle vivant, la constitution d'un parc d'instruments ou bien les premières rencontres entre la jeunesse et la création artistique. Ces actions vont dans le bon sens, mais ne sont pas accompagnées de l'enveloppe budgétaire suffisante. L'enveloppe de 5 000 € ne permettra pas grand-chose pour la prochaine année d'exercice. Pour ces raisons, nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT – Concernant l'orchestre départemental des jeunes, la proposition soumise depuis 2 ans consistait à en faire un véritable orchestre et non un spectacle monté par un prestataire tel que c'était le cas jusqu'à présent. Nous avons demandé que les 3 conservatoires voire des écoles de musique communales puissent constituer cet orchestre en faisant se produire ensemble, selon les thématiques, les meilleurs jeunes musiciens. Cette approche était de nature à favoriser la transversalité et le lien, dans le cadre de spectacles itinérants qui auraient pu se produire çà et là. Ce faisant, nous avons observé le cloisonnement entre les écoles de musique. Les choses évoluent, mais pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. L'objectif n'est pas de réallouer 100 ou 150 000 € pour reproduire un spectacle avec des jeunes ex nihilo, mais faire travailler ensemble les élèves des écoles de musique. Une fois encore, l'objectif n'était pas de faire des incantations, mais de conserver l'idée en la formalisant.

En ce qui concerne la diffusion et le parc instrumental, ne nous méprenons pas : l'enveloppe de 5 000 € n'est pas dédiée à l'application des actions, mais doit permettre d'étudier le projet notamment du parc instrumental en faisant appel à quelques spécialistes pour en examiner les modalités de mise en place. Avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le parc a été abandonné. Nous devons étudier les coûts d'un éventuel transfert, de l'entretien des instruments. Cette enveloppe ne peut servir qu'à la phase d'ingénierie et ne peut suffire aux actions concrètes.

Mme TAYSSE – De nombreuses pistes sont envisageables pour l'orchestre des jeunes. La formation précédente s'appuyait sur des instrumentistes de haute qualité qui venaient parfois de l'extérieur du Département. Elle doit être une locomotive et donner une impulsion à l'enseignement dans les écoles de musique et des conservatoires. Nous pouvons décliner cette initiative au registre du chant choral et, pourquoi pas, du théâtre sur un cycle d'une ou de 2 années. Cela permettrait d'optimiser les ressources que compte notre territoire et qui peuvent être une plus-value pour les enfants.

M. LE PRESIDENT – Pour être précis, nous comptons nous appuyer sur le sang neuf qui arrive du groupe minoritaire et des équipes pour ces actions. Le rapport fait état de la diffusion du spectacle et sous-entend les déclinaisons possibles. Pour l'orchestre des jeunes, je n'ai pas voulu souligner que beaucoup étaient extérieurs au Département et me suis borné à évoquer un spectacle ex nihilo pour ne pas faire de polémique. Je te remercie d'avoir apporté la précision. Vous serez tous bienvenus, surtout au travers du comité de pilotage créé dans le cadre du schéma au-delà de la commission départementale ad hoc, de façon à le faire vivre et à créer ces espaces sur le chant choral, le théâtre, la musique, etc. Je mets ce Schéma aux voix.

*Le rapport n° 106 relatif au Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques
2018-2021
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 107

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE : LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES,
LES ÉVÉNEMENTS À VOCATION DÉPARTEMENTALE, LES ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

M. COLASSON – Depuis 2 ans, nous avons impulsé une nouvelle politique culturelle départementale pour renforcer l'accès à la culture pour tous et partout en Corrèze. Cette politique s'articule autour de 2 axes majeurs : le soutien à la vie culturelle des territoires avec des aides aux associations via les actions culturelles du territoire, avec des aides au développement des pratiques en milieu scolaire via les ateliers d'éducation artistique ; le soutien aux structures et aux événements structurants porteurs de rayonnement culturel avec des aides en faveur des événements à vocation départementale et le nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques dont nous venons de parler.

Nous avons souhaité, ce qui est une nouveauté, informer désormais dès le mois de novembre (et ce fut fait ce mois de novembre ci) les associations du montant de l'aide départementale dont elles bénéficieront l'année suivante. Cette disposition que nous entendons poursuivre à l'avenir va donner une meilleure visibilité aux associations sur le plan financier, pour monter leur projet. Ceci était possible grâce à la dématérialisation mise en place au service culture l'an passé. Celle-ci permet désormais un traitement beaucoup plus rapide et plus simple des dossiers (330 cette année). C'est un progrès incontestable. Je tiens ici à remercier le Service Culture, la Directrice ici présente, Elise CHARNAY, la Chef de Service Nathalie JAYAT et l'ensemble de leurs collaborateurs pour leur implication. Elles ont su se mobiliser pour que ce dossier soit bouclé en à peine 3 semaines. Je remercie également tous les élus, vous mes chers collègues, de votre mobilisation pour fixer dans les mêmes délais le montant des subventions sur votre territoire. Ceci s'est effectué dans une concertation intelligente.

Pour la troisième année consécutive, nous avons décidé et c'est un signe politique fort de maintenir, malgré le contexte budgétaire très contraint que vous connaissez, l'enveloppe allouée aux associations culturelles en 2018 à la même hauteur qu'en 2017, soit un montant de 1 124 000 € auquel s'ajoutent les 407 000 € du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques que nous venons d'évoquer.

Je signale une petite, mais très symbolique modification : sur proposition de la Commission *ad hoc*, 6 associations classées jusqu'à présent dans les ACT (Actions Culturelles des Territoires) ont été transférées avec les enveloppes correspondantes dans les événements à vocation départementale en reconnaissance de leur rayonnement, ce qui porte à 31 le nombre de ces structures contre 26 auparavant, l'une ayant depuis disparu.

Je vous propose donc d'adopter les enveloppes budgétaires suivantes : pour les actions culturelles de territoire 247 700 €, pour les événements à vocation départementale 854 300 €, pour les ateliers d'éducation artistique 22 000 €. La délibération précise la ventilation des subventions par bassin de vie. Je vous propose maintenant de délibérer sur ces propositions.

Mme TAYSSE – Je souhaite rappeler le propos introductif du rapport 113 du 23 mars 2016 qui nous avait fait réagir puisqu'il annonçait et soulignait que la majorité actuelle se proposait de passer d'une politique de subvention pure à une véritable politique culturelle. Si nous examinons objectivement ce qu'il se passe aujourd'hui, force est de constater que nous sommes loin de la révolution qui nous était annoncée.

Au niveau des subventions, même s'il y a quelques nouvelles associations qui profitent de la contribution de la collectivité, nous constatons un fonds commun qui perdure à ce détail près qu'aujourd'hui, les demandeurs sont répartis dans 5 territoires qui structurent le Département sur le volet économique. Concernant ce que vous appelez les carences de la précédente mandature, nous notons une volonté affirmée de visibilité de la collectivité en soutenant de façon plus appuyée des actions phares, telles que Brive festival, la Foire du livre ou plus récemment le festival de Chanteix qui commence à prendre un bel essor. Vous vous heurtez finalement au problème récurrent posé par le site de Sédières, site magnifique qui nécessite un entretien et une animation constante pour attirer le public, ce qui n'est

pas simple. Cela a été parfois un échec ; cette année, le festival 100 % Corrèze y a été une réussite magnifique avec des milliers de spectateurs au rendez-vous. Le festival O Grand R a été marqué par des spectacles de très grande qualité. Nous savons aussi que le public n'est pas toujours aussi nombreux pour éponger le coût des prestations des artistes dont nous devinons le coût. Nous ne pouvons que le deviner puisque le compte-rendu de Sédières ne nous a pas encore été communiqué ; j'ose espérer qu'il le sera. Le site de Sédières souffre manifestement de sa situation géographique pour attirer du public.

Pour le reste, même si c'est derrière nous, n'oublions pas la coupe budgétaire subie 2 ans auparavant qui a fortement impacté le site de Tulle. Même si la stabilité prévaut depuis 2 ans, la première année de ces mesures, que vous considérez comme du rééquilibrage, a été très difficile. Je note positivement le fait que vous ayez accédé à ma demande d'intégrer au champ des actions à caractère départemental, un certain nombre de festivals comme le Bleu en Hiver, Haut les Cœurs qui ont leur singularité dans le paysage corrézien et attirent un public y compris des départements limitrophes. Cette intégration n'a pas d'incidence sur le budget, mais je pense que nous leur devons cette reconnaissance.

M. LE PRÉSIDENT – Merci d'être force de propositions, propositions que nous faisons en sorte d'appliquer quand elles paraissent justes. Sur le budget global, je récusé qu'il y ait eu des coupes depuis 2 ans : le budget 2014 a été le même en 2015, 2016 et 2017 et nous le reconduisons en 2018. Cette affectation est assurée. Pour cette raison, nous la passons aujourd'hui en Conseil Départemental de sorte que nous pouvons assurer qu'au moins, sur une période de 6 années, le budget de la culture aura été sanctuarisé. Dans le détail, la répartition est en effet différente, avec un tiers d'associations éligibles en plus. Nous sommes un peu moins dans « l'entre-soi ».

Je ne dispose pas non plus du bilan du festival de Sédières. Le service doit le dresser et je souhaite en prendre connaissance. Cette année a été, en effet, marquée par un réel succès, à 2 reprises même si cela s'est avéré plus compliqué pour O Grand R par rapport à 100 % Corrèze. Ce dernier a été un véritable succès alors qu'à Tulle, se produisaient le même jour les Tambours du Bronx. Nous devons examiner ces événements à Sédières dans la durée et mesurer si nous sommes capables de les renouveler. Sur la réussite et la qualité, le bilan est positif. Il reste à dresser le bilan financier. Au-delà du bilan pour Sédières, il convient, selon moi, de rester modestes et de voir dans quelle mesure nous répétons ces 2 manifestations. Les bilans des 2 manifestations seront tirés en même temps et présentés en Commission *ad hoc* dès que nous disposerons d'une vision sur la programmation 2018.

*Le rapport n° 107 relatif à la politique culturelle départementale :
les actions culturelles des territoires, les événements à vocation départementale et les ateliers d'éducation artistique
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 103

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2016-2018
EMPLOI - INSERTION - PLAN D'ACTIONS

M. SOLER – Depuis plus de 2 ans, nous avons développé une politique forte en faveur de l'emploi et de l'insertion des bénéficiaires du rSa. L'accès à la formation et à l'emploi est notre objectif premier et nous sommes particulièrement attachés à répondre au plus près des attentes des Corrégiens concernés. Le Programme Départemental d'Insertion que nous avons adopté en mars 2016 fixe les grands axes de notre politique : systématiser et renforcer l'accompagnement des allocataires du rSa ; rénover notre insertion en insistant sur le renforcement du lien social et l'employabilité des bénéficiaires ; renforcer le lien entre l'insertion et le développement économique au travers des périodes d'immersion en entreprise, d'accès à la formation ou de séances de coaching ; renouveler les modes de gouvernance en élargissant les partenariats locaux.

Le Pacte Territorial d'Insertion a ciblé 29 actions territoriales, partagées avec l'ensemble des partenaires impliqués dans ces politiques d'insertion. Chacune de ces actions vise à apporter à chaque bénéficiaire du rSa une réponse à sa situation et une solution d'insertion durable grâce à un accompagnement adapté et personnalisé. La mise en place d'un certain nombre d'actions a permis d'atteindre les premiers résultats encourageants en 2016 avec une baisse de 8,4 % du nombre de bénéficiaires. Cette tendance est confirmée sur le premier semestre 2017 avec une baisse de 3 %.

Pour conforter cette dynamique, de nouvelles initiatives ont été conduites en 2017. Une plateforme collaborative a été mise en place pour mieux accompagner les bénéficiaires. L'accès aux soins a été développé. Une large communication a été effectuée sur la formation et l'apprentissage. Un psychologue du travail et un coach professionnel ont également été recrutés.

12 nouvelles actions ont été prévues en 2018 notamment les dispositifs favorisant la mobilité, les ateliers numériques avec les animateurs itinérants, un sas de préparation à l'emploi, des temps d'immersion en entreprise et des parrainages par des chefs d'entreprises. Ces actions vont permettre à ces bénéficiaires leur retour à l'emploi en leur offrant une préparation à un entretien, leur apprenant ou réapprenant les usages du numérique et en se déplaçant plus facilement. La journée du 28 novembre prochain sera l'un des temps forts avec l'organisation du premier forum « BOOST Emploi » à destination des jeunes et des bénéficiaires du rSa. Elle leur permettra de participer à des ateliers d'aide à la recherche d'emploi et de rencontrer des structures de formation et des entreprises qui recrutent.

Mme TAMIMI – Serait-il possible de nous communiquer les chiffres des personnes sorties du dispositif rSa et le rythme d'accompagnement personnalisé proposé à ces personnes ?

M. LE PRESIDENT – Au 30 septembre 2017, nous enregistrons 769 sorties pour l'équipe des référents professionnels rSa dont 379 sorties pour un emploi, soit 41,4 %, 38 sorties pour formation, soit 5 % et 412 sorties, autres dispositifs. A quoi les autres dispositifs renvoient-ils ?

Mme QUERIAUD, Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion – Les autres dispositifs concernent les personnes partant à la retraite, quittant le Département, entrant dans des aides pour le handicap. Le rythme d'accompagnement dépend du type d'accompagnement. L'accompagnement classique d'un bénéficiaire du rSa avec des problématiques sociales dure entre 18 et 24 mois, à raison d'1 à 2 rencontres mensuelles. Ce rythme est ajusté en fonction de la situation, et s'appuie sur une équipe étoffée depuis septembre avec le recrutement d'un psychologue du travail, d'un infirmier en santé ce qui permet un accompagnement global reposant sur le travailleur social, le référent professionnel, l'accompagnement en santé. L'accompagnement se décline ainsi pour le bénéficiaire en différents temps sur le trimestre. Il est plus rapproché notamment avec l'infirmier en santé et plus différé avec le référent professionnel. Ces échéances sont fonction du contrat d'engagement réciproque.

M. LE PRESIDENT – Pour la partie emploi, les allocataires peuvent rencontrer les coachs professionnels au moins une fois par semaine, pour des dispositifs particuliers qui vont des ateliers d'estime sur soi à de l'aide à la rédaction d'un CV (curriculum Vitae), etc. Beaucoup d'actions visent à refaire prendre confiance en eux aux allocataires du rSa afin qu'ils puissent ensuite avancer. Je mets ce rapport aux voix.

*Le rapport n° 103 relatif au Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018
Emploi - Insertion - Plan d'actions
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 104

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION, DES FAMILLES ET DE LA JEUNESSE –
DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2018

Mme PITTMAN – En complément de la décision de la Commission Permanente du 27 octobre dernier, je vous propose d'approuver les dotations de fonctionnement aux 25 collèges publics corréziens pour un montant de 2 413 888 € pour l'exercice 2018.

Il est d'abord fait application des règles fixées en 2013 conduisant à la reconduction des montants servant de base de calcul pour le financement des services administration, logistique et activités pédagogiques.

Depuis l'an dernier, un dispositif d'ajustement de la dotation tient compte du nombre de jours de fonds de roulement passé de 87 en 2013 à 103 en 2016. Plusieurs indicateurs de la rentrée 2017 ont également été pris en compte, notamment la réduction des surfaces des établissements de 1 000 m² dans le cadre de nos travaux de rationalisation et d'une légère diminution des effectifs. Je vous précise que la variation annuelle du montant de la dotation de chaque collège est limitée à 10 % maximum, soit à la hausse soit à la baisse grâce à un système de lissage.

Enfin, pour conforter la trésorerie des établissements, la dotation leur sera versée en 3 fois : 35 % en janvier, 35 % en avril et 30 % en juin.

M. LE PRESIDENT – Ce phasage en 3 versements constitue la nouveauté, le reste du dispositif se trouvant reconduit. Si vous n'avez pas de remarques ni d'interrogations, je mets ce rapport aux voix.

*Le rapport n° 104 relatif aux actions en faveur des collèges publics, de l'éducation, des familles et de la jeunesse -
Dotation principale de fonctionnement - Exercice 2018
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 105

COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – DOTATIONS 2018

Mme PITTMAN – Pour les 5 collèges privés placés sous contrat association avec l'État, je vous propose d'allouer les dotations 2018 au titre du fonctionnement et de l'investissement.

La dotation principale de fonctionnement compte 2 forfaits, l'un pour le personnel, l'autre pour le matériel. Cette dotation représente une enveloppe totale de 815 404 €.

Au titre des dotations spécifiques, 2 aides sont concernées : l'aide au déplacement des élèves pendant le temps scolaire pour un montant de 14 000 € ; l'aide à l'équipement pour le développement des technologies d'information et de communication pour un montant de 12 000 €.

Enfin, au titre des travaux d'investissement, je vous propose de réserver une enveloppe de 14 000 €.

*Le rapport n° 105 relatif aux collèges privés sous contrat d'association -
Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 108

GIP CORRÈZE EUROPE – DISSOLUTION – CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT COMME NOUVEL ORGANISME
INTERMÉDIAIRE DE LA SUBVENTION GLOBALE 2018-2020 /
FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

M. PEYRET – Le Département est engagé dans une démarche de mobilisation active des fonds européens particulièrement le Fonds Social Européen (FSE).

Pour assurer la gestion du FSE, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Corrèze Europe a été créé en décembre 2014 sur la base d'une gouvernance partagée entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CAB) et le Département. Les objectifs et missions de ce GIP étaient les suivantes : la mobilisation des fonds européens via la gestion déléguée de l'enveloppe dédiée à la Corrèze, la programmation d'actions pour une première période 2015-2017, l'instruction des dossiers, le contrôle et le versement des subventions et, enfin, le suivi et le soutien aux porteurs dans la mise en œuvre de la programmation.

Aujourd'hui, dans le contexte de préparation d'une nouvelle convention pour la période 2018-2020, le bilan fait apparaître des difficultés interrogeant les modalités de gouvernance et l'organisation interne du GIP ainsi que l'opportunité de ses missions de gestion du FSE. Au vu des difficultés rencontrées et dans l'objectif de maintenir la mobilisation du FSE pour le territoire corrézien, plusieurs hypothèses ont été envisagées avec nos partenaires que sont la CAB et la DIRECCTE notamment la dissolution du GIP et la candidature du Département en qualité d'organisme intermédiaire de gestion.

Aujourd'hui, le Département porte les politiques d'insertion via son Pacte Territorial d'Insertion. Par ailleurs, favorable à la dissolution du GIP, la CAB ne se porte pas candidate en tant qu'organisme de gestion.

Enfin, la technicité nécessaire à la gestion spécifique du FSE peut être reprise et assurée par les moyens humains et techniques du Département.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la candidature du Département en tant qu'organisme intermédiaire de gestion du FSE.

*Le rapport n° 108 relatif au GIP Corrèze Europe - Dissolution - candidature du Département comme nouvel
organisme intermédiaire de la subvention globale 2018-2020 /
Fonds Social Européen (FSE)
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 301

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRESIDENT – Suite au départ de Frédérique MEUNIER, je vous propose de fixer la Commission Permanente à 29 comme nous étions auparavant : à rester à 7 Vice-Présidents et 22 membres.

Le rapport n° 301 relatif à la composition de la Commission Permanente est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 302

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
ET NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES

M. LE PRESIDENT – La Commission est fixée par les règles classiques de représentativité ce qui nous oblige à désigner deux personnes de la majorité. Nous vous proposons Marilou PADILLA-RATELADE et Florence DUCLOS qui reprendra la mission de Najat DELDOULI pour ce qui relève de l'habitat. Nous remercions Najat de faire le lien.

*Le rapport n° 302 relatif à la composition de la Commission Permanente
et à la nomination de deux nouveaux membres
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 303

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL : COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE –
DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

M. LE PRÉSIDENT – Tous les Conseillers Départementaux se devant de participer au moins à une Commission, je vous propose, en remplacement de Frédérique MEUNIER, que Florence DUCLOS intègre la Commission dédiée à la Cohésion Territoriale, notamment dans le cadre de la mission habitat.

*Le rapport n° 303 relatif aux Commissions du Conseil Départemental :
Commission de la Cohésion Territoriale - Désignation d'un membre
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 304

DÉLÉGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL -
ACTIONS EN JUSTICE DU DÉPARTEMENT

M. PEYRET – Cette délibération concerne un ajout de délégation de pouvoir pour Monsieur le Président sur tout contentieux relatif aux procédures liées à l'expropriation.

*Le rapport n° 304 relatif à la délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental -
Actions en justice du Département
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 305

ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 01/09/2017

Mme DUBOST – Au titre du pilotage et de références de notre collectivité, le tableau des emplois budgétaires enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions, modifications des emplois. En juillet dernier, notre Assemblée a approuvé ce tableau arrêté au 30 avril 2017. Depuis cette date sont intervenus 3 types de modifications :

- des transformations d'emplois liées aux décisions des commissions administratives partiaires pour des catégories C et B, soit 84 promotions ou avancements qui nécessitent 64 transformations de poste (20 sont déjà enregistrées sur le dernier tableau) et 3 nominations d'agents suite à leur réussite à un concours de catégorie C.
- des suppressions de postes liées au transfert de la compétence transport à la Région au 1^{er} septembre dernier dûment soumises à avis du comité technique. 6 postes sont concernés.
- Des redéploiements de postes au regard des besoins des services ou des organisations décidées : 2 postes d'apprentis redéployés de la collectivité vers le Centre de l'Enfance et le Laboratoire.

Le tableau des emplois qui vous est proposé aujourd'hui prend acte de ces mouvements arrêtés au 1^{er} septembre 2017.

M. FRONTY – Pouvons-nous disposer d'un document plus synthétique montrant l'évolution des effectifs par service sur les 2 précédentes années ? Il est difficile de comparer.

M. LE PRESIDENT – La question a été posée en commission. Je vous communique l'effectif : au 1^{er} janvier 2017, nous étions 1 276,4 ETP (Emplois à Temps Plein) contre 1 304 au 1^{er} janvier 2015, soit 23 ETP en moins. 62 départs sont intervenus dans la période.

Durant la période précédente, nous ne disposions pas d'un bilan des ressources humaines sauf pour 2014 où nous comptons 1 310 ETP en 2014. Vous pouvez cependant le consulter dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Celle-ci avait fait apparaître une vingtaine de postes en plus par rapport aux masses budgétaires pour 40 départs en retraite. 1 poste sur 3 partant en retraite n'est pas renouvelé alors qu'il était d'1 sur 2. La baisse des effectifs entraînera inéluctablement une diminution du turnover.

Selon les données de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales), en France, la masse salariale représente 20 % des dépenses ; la Haute-Vienne et la Corrèze se situent à 23 % en dépit de la baisse des dépenses. Nous allons réintégrer dans la masse salariale le Parc, ce qui augmentera les effectifs et nous posera problème par rapport au pacte de confiance.

*Le rapport n° 305 relatif à l'actualisation des tableaux des emplois budgétaires
au 01/09/2017
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 306

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR L'EXERCICE 2017

M. COMBY – Nous arrivons à la décision modificative budgétaire qui constitue un ajustement du budget voté en avril dernier. Cette unique décision modificative, alors qu'elles pourraient être multiples, traduit des précisions au plus juste quant aux recettes attendues et aux besoins en dépenses que nous avons dressés en avril. Nous pouvons en remercier la Direction des Finances et sa Directrice, Laëtitia CAPY-GOUNET, et son équipe. Au surplus, cette décision modificative ne concerne, en fonctionnement, que 1 105 000 € sur des dépenses chiffrées à 247 000 000 € ce qui représente une modification inférieure à 0,5 % du budget. Il ne s'agit pas de modifications réelles, mais d'ajustements au niveau des chapitres pour certains secteurs à hauteur de 1 105 000 €.

Les éléments qui caractérisent cette décision modificative ont trait à quelques notifications notamment la consignation sur la valeur ajoutée des entreprises. Nous avons, en effet, perdu plus de 50 % de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) entre 2016 et 2017 ce qui exige un ajout de 500 000 € entre la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et la CVAE qui est notifié. Au niveau de l'autonomie, la conférence des financeurs a drainé 379 000 € de recettes supplémentaires et le FAPI (Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion) presque 90 000 € de recettes supplémentaires. Concernant les dépenses, notons quelques économies réalisées au niveau des intérêts d'emprunt et de la ligne de trésorerie de l'ordre de 200 000 €, la renégociation du marché de nettoyage ainsi qu'une économie sur quelques actions de communication d'un montant de 30 000 €, le tout représentant un total 274 581 € d'économie.

Les crédits supplémentaires sont alloués à la Direction de l'Autonomie notamment pour les personnes handicapées et le maintien à domicile. Les 400 000 € supplémentaires prévus entre 2016 et 2017 ne suffisant pas, nous ajoutons 442 300 €, ainsi que le Président l'a signalé. Nous devons rester vigilants dans le domaine du handicap au niveau de la gestion des dossiers de ce secteur. Pour l'accueil des mineurs non accompagnés, c'est la politique nationale que nous subissons puisque nous devons inscrire 380 000 € supplémentaires. Sans réponse de l'Etat sur des recettes supplémentaires, nous devons inscrire ces 380 000 € supplémentaires pour l'accueil des mineurs non accompagnés pour assumer la politique migratoire de l'Etat. Au niveau du rSa, certaines de nos mesures ont porté leurs fruits depuis 2016 avec une baisse qui reste moindre que ce qu'elle était prévue. Entre 2016 et 2017, nous avons prévu une économie de 670 000 € ; elle n'est que de 420 000 €. Nous devons donc ajouter 250 000 € pour le rSa. Les 80 000 € de dépenses pour le PTI sont reportés dans la colonne recettes pour l'équilibre. Concernant l'appel à participation des syndicats économiques. Nous dérogeons aux mesures conservatoires votées au budget 2017 et ajoutons 464 850 € par rapport aux syndicats économiques et 62 000 € au titre du fonds de solidarité. Au final, nous ajoutons 1 380 000 € moins 274 000 €, ce qui aboutit à 1 100 000 € au niveau des dépenses supplémentaires par rapport au budget de fonctionnement.

Concernant l'investissement, des projets abandonnés permettent d'inscrire des économies de l'ordre 334 000 € contrebalancés par des besoins de crédits supplémentaires pour des subventions à l'investissement dans les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) pour 319 000 € et 2 autres lignes, pour parvenir à 334 600 € supplémentaires en investissement.

Les opérations d'ordre ne modifient pas l'équilibre du budget. Elles correspondent à des frais d'études devant être inscrits au niveau des opérations d'ordre. L'équilibre des sections montre les 1 105 946 € en dépenses et en recettes de fonctionnement que l'on inscrit en plus, uniquement en investissement des opérations d'ordre.

Cette décision modificative porte surtout sur les crédits supplémentaires nécessaires pour la politique des mineurs non accompagnés que nous devons accueillir et pour les personnes handicapées, 2 postes qui représentent plus 50 % de cette décision modificative.

M. FRONTY – N'ayant pas voté le budget, nous nous abstenons sur cette décision modificative qui porte sur un ajustement comptable de faible ampleur qui n'appelle aucun commentaire de notre part.

*Le rapport n° 306 relatif à la Décision Modificative n° 1
du budget principal du Département pour l'exercice 2017
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 307

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS DU BUDGET 2018 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLÉE
ET TAUX D'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

M. COMBY – Le rapport s'organise en 2 parties. Le Code des Collectivités Territoriales indique que le Président du Conseil Départemental est en droit de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles qui avaient été inscrites au budget précédent, soit au budget 2017. Le Président est aussi en droit de procéder au mandatement des dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette sans demander au Conseil Départemental son approbation.

En revanche, pour ce qui est d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des budgets ouverts des exercices précédents, c'est-à-dire de 2017 pour 2018, le Président vous demande de l'autoriser à engager, liquider, mandater ces 25 % du montant des crédits d'investissement votés au budget 2017 pour 2018.

Il vous demande également de l'autoriser à procéder au versement d'un acompte au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) dans la limite de 3 M€.

La seconde partie du rapport porte sur l'évolution des taux des établissements sociaux et médico-sociaux qui sont des partenaires de l'action sociale de notre collectivité concernant les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes handicapées au titre de l'enfance. Chaque année, le Conseil Départemental doit arrêter l'objectif d'évolution des dépenses pour les tarifs fixés par le Président du Conseil Départemental qui servent de référence pour le cadrage budgétaire 2018 et pour arrêter des budgets et les prix de journées, les dotations pour les divers établissements corréziens qui accueillent les personnes que je viens de vous citer.

Nous vous proposons la reconduction identique des moyens, soit une évolution nulle par rapport à ce qui avait été voté en 2017 pour les établissements qui ont conclu un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et qui accueillent les personnes handicapées, âgées ou du secteur de l'enfance.

*Le rapport n° 307 relatif à l'autorisation d'ouverture des crédits du budget 2018
avant le vote par l'Assemblée et taux d'évolution des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 308

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ET REMISES GRACIEUSES

M. COMBY – Il s'agit des créances départementales considérées comme irrécouvrables par la Paierie départementale pour 2017, avec des motifs similaires aux autres années : adresses inconnues, débiteurs non solvables et modicité des sommes à recouvrer.

Pour le budget principal, il vous est demandé d'admettre en non-valeur 33 265,45 € et pour le budget du Laboratoire Départemental d'Analyses 4 868,07 €.

Concernant les remises gracieuses, au titre de l'autonomie, 209,98 € pour des frais d'hébergement en EHPAD en 2013 et au titre de l'insertion 277,16 € pour un indu de rSa qui date de 2016.

Au final, les non-valeurs et les remises gracieuses concernent le budget principal pour 33 752,59 € et le budget annexe du Laboratoire Départemental pour 4 868,07 €.

*Le rapport n° 308 relatif aux admissions en non-valeur de créances
et remises gracieuses
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 309

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES :
DÉLÉGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
(ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. PEYRET – Comme traditionnellement, il est demandé à l'Assemblée Départementale de prendre acte des marchés publics, accords-cadres et avenants notifiés.

*Acte est donné sur le rapport n° 309 relatif aux marchés publics et accords-cadres :
délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
(article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

RAPPORT N° 310

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE
TÉLÉASSISTANCE AVANCÉE ET PORTANT GÉNÉRALISATION DE LA DOMOTIQUE -
ARTICLE L. 1411-3 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

M. ARFEUILLERE – Ce rapport est également traditionnel et relève de la délégation de service public pour Corrèze téléassistance. Comme vous le savez, le délégataire est la Fondation Caisse d'Épargne pour la solidarité désormais Fondation Partage et Vie. Le rapport d'activité 2016 a été voté à l'unanimité en commission consultative des services publics locaux le 4 octobre 2017.

Pour rappel, Corrèze Téléassistance comptait 5 803 abonnés, dont 1 024 nouveaux abonnés pour 2016. Le Département intervient, quant à lui, pour le versement d'une compensation des obligations de service public qui s'est élevée en 2016 à 775 159 €. Il vous est proposé d'adopter ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Nous n'avons pas besoin de voter. Nous prenons simplement acte.

Acte est donné sur le rapport n° 310 relatif à la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et portant généralisation de la domotique - Article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales : rapport annuel d'activité du délégataire de service public.

M. LE PRESIDENT – Nous pourrions proposer pour le Conseil Départemental 2 motions, l'une présentée par Bernard COMBES, l'autre par Christian BOUZON.

M. COMBES – Merci Président.

Motion pour des mesures structurelles en faveur des territoires très ruraux.

Tout le monde déplore aujourd'hui l'apparition de déserts médicaux et depuis déjà de nombreuses années, les collectivités à tous les échelons s'efforcent d'y remédier, ici aussi, notamment en soutenant la création de maisons de santé. Pour freiner la fermeture des services publics dans les territoires ruraux, des incitations ont également été mises en place pour créer des maisons de service public. Ces dispositions sont utiles, mais ne s'attaquent pas à la racine du problème et agissent comme de petits pansements alors que des transfusions sanguines sont désormais nécessaires. De nombreux territoires sont ainsi menacés de devenir de vrais déserts économiques, des déserts d'emplois, des déserts scolaires et finalement des déserts démographiques où il ne restera plus que des retraités plus ou moins valides et des résidences secondaires occupées quelques semaines par an. Les populations de ces territoires se sentent aujourd'hui délaissées, voire abandonnées, et on en voit la traduction aux élections.

Parallèlement, les activités économiques, les emplois, les professionnels de santé, les établissements d'enseignement et de formation et finalement la population se concentrent toujours davantage dans les métropoles avec les coûts très élevés que cela engendre notamment pour aménager les infrastructures de transport, construire des logements et des équipements publics et en assurer la sécurité.

Considérant que les aides apportées actuellement aux territoires les plus ruraux sont insuffisantes pour enrayer leur déclin économique et démographique,

Considérant que des mesures structurelles et pérennes pour rééquilibrer sur l'espace national la répartition des activités économiques, des services publics et la population, pour sortir les territoires les plus ruraux du cercle vicieux de la désertification,

Considérant qu'une bonne partie de notre Département est concernée par ce phénomène : la Corrèze fait partie des 16 départements et métropoles qui perdent des habitants. L'arrondissement d'Ussel ne compte que 19 habitants/km² et celui de Tulle, 31/km²,

Le Conseil Départemental de la Corrèze demande qu'un allègement significatif de la fiscalité nationale et territoriale soit instauré pour les entreprises où la densité démographique est inférieure à 30 habitants/km² et que des zones franches, en particulier pour les artisans et les commerces de proximité, soient instaurées dans les territoires où la densité géographique est inférieure à 20 habitants/km². Ces allègements et exonérations seront financés par un fonds alimenté annuellement par un prélèvement sur la hausse des recettes fiscales provenant des activités économiques voire de l'augmentation de population dans les territoires de notre pays où la densité démographique est la plus élevée.

Si l'on veut équilibrer durablement, il convient de prélever durablement sur ceux qui reçoivent toujours plus pour donner à ceux qui reçoivent toujours moins. Ce devoir de régulation incombe à l'Etat.



Conseil Départemental de la Corrèze
Séance publique du 10 novembre 2017

Motion unanime pour des mesures structurelles en faveur
des territoires très ruraux

Tout le monde déplore aujourd'hui l'apparition de déserts médicaux et depuis déjà de nombreuses années, les collectivités, à tous les échelons, s'efforcent d'y remédier, notamment en soutenant la création de Maisons de santé.

Pour freiner la fermeture de services publics dans les territoires ruraux, des incitations ont également été mises en place pour créer des Maisons de services publics.

Ces dispositions sont utiles, mais elles ne s'attaquent pas à la racine du problème. Elles agissent comme de petits pansements, alors que ce sont des transfusions sanguines qui sont nécessaires.

De nombreux territoires ruraux sont ainsi menacés de devenir aussi de vrais déserts économiques, des déserts d'emplois, des déserts scolaires et finalement des déserts démographiques où il ne restera plus que des retraités plus ou moins valides et des résidences secondaires occupées quelques semaines par an. Les populations de ces territoires se sentent aujourd'hui délaissées, voire abandonnées, et on en voit la traduction aux élections.

Parallèlement, les activités économiques, les emplois, les professionnels de santé, les établissements d'enseignement et de formation et finalement la population se concentrent toujours davantage dans les métropoles. Avec les coûts très élevés que cela engendre, notamment pour aménager les infrastructures de transport, construire des logements et des équipements publics et assurer la sécurité...

Considérant que les aides apportées actuellement aux territoires les plus ruraux sont insuffisantes pour enrayer leur déclin économique et démographique,

Considérant que des mesures structurelles et pérennes sont nécessaires pour rééquilibrer sur l'espace national la répartition des activités économiques, des services publics et de la population, pour sortir les territoires les plus ruraux du cercle vicieux de la désertification,

Considérant qu'une bonne partie de notre département est concernée par ce phénomène : la Corrèze fait partie des 16 départements de métropole qui perdent des habitants ; l'arrondissement d'Ussel ne compte que 19 habitants/km² et celui de Tulle 31 habitants/km².

Le Conseil départemental de la Corrèze demande qu'un allègement significatif de la fiscalité (nationale et territoriale) soit instaurée pour les entreprises implantées dans les territoires où la densité démographique est inférieure à 30 habitants/km² et que des zones franches, en particulier pour les artisans et le commerce de proximité, soient instaurées dans les territoires où la densité démographique est inférieure à 20 habitants/km².

Ces allègements et exonérations seront financés par un fonds alimenté annuellement par un prélèvement sur la hausse des recettes fiscales provenant des activités économiques, voire de l'augmentation de population, dans les territoires de notre pays où la densité démographique est la plus élevée. Si on veut rééquilibrer durablement, il convient de prélever durablement sur ceux qui reçoivent toujours plus pour donner à ceux qui reçoivent toujours moins. Ce devoir de régulation, incombe à l'Etat.

M. LE PRESIDENT – Si vous êtes tous d'accord sur la rédaction, je mets aux voix cette motion.

*La motion pour des mesures structurelles en faveur des territoires très ruraux
est adoptée à l'unanimité.*

M. BOUZON – Motion pour la création d'un bénéfice carbone.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 reconnaît que la fixation du dioxyde de carbone dans les forêts et dans le bois relève de l'intérêt général pour la lutte contre le réchauffement climatique. Les territoires boisés jouent donc un rôle très important dans la limitation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Il serait équitable que ces territoires boisés retirent une compensation de leur contribution à une action d'intérêt au moins national, voire planétaire. La taxe carbone, appelée aussi Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), a rapporté environ 3,8 milliards d'€ à l'Etat en 2016. Cette recette devrait doubler l'an prochain puisque le montant de la taxe va être porté en 2018 à 44,60/tonne de dioxyde de carbone contre 22 € par tonne en 2016. Pour information, il est de 30,50 €/tonne cette année.

Considérant que la Corrèze, neuvième Département de France métropolitaine le plus boisé, est couverte à 45,3 % par de la forêt, soit 265 000 hectares et, qu'à ce titre, la Corrèze contribue à la lutte contre le réchauffement climatique,

Considérant qu'il conviendrait d'encourager davantage l'exploitation durable des forêts françaises, qui sont largement sous-exploitées (la France importe 3 à 4 millions m³ de sciage de résineux par an avec une balance commerciale pour les bois et produits dérivés d'un montant de 5 à 7 milliards d'€ par an) et l'utilisation du bois dans la construction (le bois est moins énergivore que le béton ou l'acier pour sa production),

Le Conseil Départemental de la Corrèze demande que l'Etat verse un bénéfice carbone aux collectivités territoriales concernées (communes, EPCI et Conseils Départementaux) dans les Départements les plus boisés. Ce bénéfice carbone devra être utilisé par les collectivités territoriales pour optimiser l'exploitation durable des forêts et développer les activités économiques de valorisation du bois.



Conseil départemental de la Corrèze Séance publique du 10 novembre 2017

Motion unanime pour la création d'un bénéfice carbone

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 reconnaît que la fixation de CO₂ dans les forêts et dans le bois relève de l'intérêt général pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Les territoires boisés jouent donc un rôle très important dans la limitation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Il serait équitable qu'ils retirent une compensation de cette contribution à une action d'intérêt au moins national, voire planétaire.

La taxe carbone (ou taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, TICPE) a rapporté environ 3,8 milliards d'euros à l'Etat en 2016. Cette recette devrait doubler l'an prochain puisque le montant de la taxe va être porté en 2018 à 44,60 € par tonne de CO₂, contre 22 €/t en 2016 (il est de 30,50 €/t cette année).

Considérant que la Corrèze, 9^e département de France métropolitaine le plus boisé, est couvert à 45,3 % par de la forêt (265.000 ha) et qu'à ce titre elle contribue à la lutte contre le réchauffement climatique,

Considérant qu'il conviendrait d'encourager davantage l'exploitation durable des forêts (les forêts françaises sont largement sous-exploitées, la France importe 3 à 4 millions de m³ de sciages de résineux par an et le déficit de la balance commerciale de la France pour les bois et produits dérivés atteint 5 à 7 milliards d'euros par an) et l'utilisation du bois dans la construction (c'est un matériau beaucoup moins énergivore pour sa production que le béton et l'acier),

Le Conseil départemental de la Corrèze demande que l'Etat verse un « *bénéfice carbone* » aux collectivités territoriales concernées (communes, EPCI et Conseils départementaux) dans les départements les plus boisés.

Ce « *bénéfice carbone* » devra être utilisé par les collectivités territoriales pour optimiser l'exploitation durable des forêts et développer les activités économiques de valorisation du bois, ainsi que toutes les autres activités connexes (développement touristique, ...).

M. STÖHR – Je pense qu'il ne faudrait pas limiter les activités économiques à la valorisation du bois et y ajouter les activités touristiques par exemple.

M. BOUZON – Le bois est utilisé dans le cadre du stockage des dioxydes de carbone.

M. LE PRESIDENT – Qui est favorable à cette motion ? ...

*La motion pour la création d'un bénéfice carbone
est adoptée à l'unanimité.*

La séance est levée.

